



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

Service de la coordination des politiques publiques

Bureau de la coordination  
et des procédures environnementales

**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**

## **AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'enquête publique unique prescrite par l'arrêté n° 2023-1081/SG/SCOPP/BCPE du 1<sup>er</sup> juin 2023, au titre du code de l'environnement et préalable à l'autorisation préfectorale, portant sur le projet de construction du Parc du volcan, situé sur la commune du Tampon est prolongée pour une durée de 15 jours jusqu'au 9 août 2023 par l'arrêté n°2023-1536 du 24 juillet 2023.

Le commissaire enquêteur, M.Philippe Garcia assurera les permanences complémentaires aux lieux, jours et heures suivants :

<b>Mairie annexe de la Plaine des Cafres</b>	<b>Mardi 1er août 2023</b>	<b>9H-12H00</b>
<b>Mairie annexe des Trois Mares</b>	<b>Vendredi 4 août 2023</b>	<b>9H-12H00</b>
<b>Mairie principale du Tampon</b>	<b>Mercredi 9 août 2023</b>	<b>13H-16H00</b>

Le dossier ainsi que les observations et propositions électroniques du public pourront être consultés sur le site internet de la préfecture de La Réunion à l'adresse suivante : <http://www.reunion.gouv.fr>, et sur un poste informatique en préfecture (Service de la coordination des politiques publiques - bureau de la coordination et des procédures environnementales – situé au 26 Avenue de la Victoire, à Saint-Denis) aux heures habituelles d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30, et de 14h00 à 15h30.

Le dossier est consultable jusqu'au 9 août 2023 inclus à la mairie principale du Tampon, et en mairies annexes de la Plaine des Cafres, et des Trois Mares.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le/les registres ouverts à cet effet, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr](mailto:enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr),

ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie du Tampon) – adresse : Hôtel de Ville - 256, rue Hubert Delisle - 97430 Le Tampon, à l'attention du commissaire enquêteur, M. Philippe Garcia, (en cas d'empêchement, il sera remplacé par sa suppléante, Mme Dany Randriamampandry).

-